



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 12 novembre 2020**

## **RAPPORT N° 16/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé  
« Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir  
à l'échelle de notre ville »**

## Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 16/2020

### Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville. »

La commission était composée de :

Mme Caroline Gigon, Mme Gabriela Kämpf, M. Jean-Marc Roudit, président et rapporteur, M. Antoine Dormond, M. Pascal Molliat, M. Bastien Schobinger, M. Fabien Truffer.

La commission s'est réunie le mercredi 9 septembre 2020, de 18h30 à 20h30, à la salle 6, à l'Hôtel de Ville

La commission a bénéficié de la présence de M. Jérôme Christen, Municipal. Mme Elina Leimgruber, syndique, était excusée.

Etaient aussi présents, M. Claude Lehrian, chef de service à DAIE, M. Vincent Roch, DAIE, Mme Jessica Ruedin, DU, et Mme Chloé Rossier, DU.

#### Urgence climatique :

La Municipalité a déclaré l'urgence climatique. Elle demande au conseil de la reconnaître.

Pour la Municipalité, la ville de Vevey se préoccupe déjà depuis longtemps du développement durable. Beaucoup de choses ont été faites au cours de ces 15 dernières années, mais peut-être pas suffisamment. Un plan climat donnera une nouvelle impulsion et mettra toutes les actions en cohérence.

Depuis des années il y a une sensibilisation au développement durable dans l'administration. Il y avait beaucoup de résistance au départ. Le message était difficile à faire passer, car il y avait des contraintes. Aujourd'hui encore, ce message n'est pas encore complètement intégré au sein des services, mais ceux-ci ont compris le sens de ces démarches.

Un travail impressionnant a été fait avec les services pendant la préparation du préavis. Le but est de travailler dans le sens d'assurer une cohérence entre les mesures détaillées et de les chiffrer.

Ce sera un travail de longue haleine, des mois, des décennies. De toute façon On ne pourra pas tout faire. Il faudra échelonner.

Il s'agira aussi d'un jeu d'équilibre entre ces objectifs ambitieux et les enjeux financiers.

La postulante remercie la DU et de la DAIE pour cet engagement dans « un délai finalement court ; un an correspond bien à l'urgence dont il est question en rapport au délai usuel de traitement des dépôts du conseil communal par la municipalité. Cet engagement est ambitieux et courageux, il est surtout le reflet de l'affirmation de la responsabilité qu'une commune doit assurer au vu du contexte climatique actuel. Pour qu'elle fasse sens, il faut que cette déclaration soit suivie de décisions et d'actions concrètes et fortes ». A ce titre, la postulante dit qu'elle trouverait intéressant que la commission discute des projets communaux pour 2020 tels que formalisés dans le rapport préavis.

Pour un-e commissaire ce postulat déposé en 2019 est un acte hautement symbolique. Maintenant, il faut que cela se transforme en des actes. Le but est d'établir un véritable catalogue de mesures qui chiffre les émissions CO2 pour répondre à cette urgence climatique avec des mesures prioritaires. Actions chiffrées en termes de ressources humaines et financières. C'est un catalogue de mesures intéressantes mais en fait c'est la vision globale qui manque. Où, quoi et combien de temps ?

Un-e commissaire est d'accord avec le constat de préoccupation climatique mais pas avec le qualificatif d'urgence. On doit agir. Il reconnaît que le réchauffement climatique est lié à notre consommation d'énergie et qu'il y a des conséquences. Mais où va-t-on mettre le plus de moyens, en actions concrètes, en consommation d'énergie, en infrastructures ? Combien veut-on mettre d'argent par année de plus et où est-ce qu'on va mettre en moins ? Le travail de préavis est fouillé et réfléchi. « On va doubler, tripler les moyens de DAIE et du développement durable, mais il ne voit pas où on ira chercher l'argent. Il s'agira de prioriser, hiérarchiser les actions en fonction de leur impact, c'est bien, mais au détriment de quoi ? On ne répond pas à cette question. »

Pour un-e commissaire le Conseil devra s'engager à veiller à la durabilité des propositions municipales de traiter les objets selon cette priorité. Il est important que la Municipalité partage sa vision et une grille de lecture des préavis pour une information transparente au Conseil communal.

#### Le catalogue des services communaux :

Un-e commissaire trouve étrange que nos prérogatives ont été rédigées par des services et non par nous.

Pour un-e commissaire, il manque la notion de réduction. Il faut consommer moins et économiser l'énergie.

Pour un-e commissaire, certaines mesures présentées concernent des projets intergénérationnels et de préservation de la biodiversité, ce qui n'a rien à voir avec la préservation du climat dont il devrait pourtant être question.

Un-e commissaire en regardant la liste des propositions constate que ce sont toutes les activités de l'administration passées au filtre du développement durable, ce qui est bien. Mais quand on sort du contexte et des subventions ce commissaire aurait attendu quelque

choses de plus ambitieuses en termes d'objectifs. « Il faut une nouvelle vision de la société et réfléchir où nous mettrons les priorités. C'est l'intention que nous avons en déclarant une urgence pour changer notre façon de vivre et de prioriser nos choix. »

Pour un·e commissaire, ce serait plus intéressant de mettre dans cette réponse au postulat l'acquisition de la prise de connaissance de la situation par la municipalité. Déclarer une volonté réelle de changement plutôt qu'une urgence. « Ma génération a acquis que c'est une situation de catastrophe, mais il faut une affirmation. On gère les conséquences. Certaines actions décrites sont des prétextes pour rassurer. J'aimerais 2 lignes qui disent oui, nous changerons de comportement. »

Pour un·e commissaire, il faudra aussi de la cohérence. Il y a une profusion de plans, de labels, de documents, de délégués : agenda 2030, plan climatique, label cité d'énergie, plan directeur communal des énergies, société à 2000 watts, délégué à l'énergie, délégué développement durable, délégué à l'économie... Cela engendre de la confusion. Il faudra éclaircir chaque rôle et créer des liens entre eux.

Pour un·e commissaire, il y a des craintes d'engager beaucoup de moyens pour peut-être finalement aboutir à un impact minime. « Ces labels sont-ils vraiment des preuves de réalisations concrètes ? ».

On cherche souvent des solutions hyper technologiques. On fait souvent appel à des techniques sophistiquées quand il y a souvent des solutions très simples, moins coûteuses nettement moins énergivores.

De nombreux commissaires font des remarques quant aux mesures prévues par les services communaux dans ce catalogue, ces mesures manquent d'envergure et ne répondent pas aux enjeux actuels, il est toutefois relevé que cette commission n'a pas pour objet de commenter ces mesures.

#### Plan climat :

Devant la complexité du travail et du cahier des charges pour l'élaboration du plan climat un appel d'offre a été fait auprès de quatre bureaux spécialisés. Trois ont répondu. Ils ont été évalués sur la base de différents critères, prix, expérience dans des projets similaires, compétences. Chaque offre a été étudiée et chaque bureau a été rencontré. Le prix n'était pas déterminant.

C'est le bureau qui a élaboré le plan climat vaudois qui a été engagé pour un mandat d'une année. Nous espérons donc une cohérence entre le plan climat vaudois et le plan climat veveysan.

Pour un·e commissaire, c'est très important de travailler main dans la main avec le canton afin que les objectifs locaux puissent être atteints et non bloqués par les directives cantonales, tout en partageant dans cette collaboration les préoccupations de terrain d'une commune et son besoin de soutien voire de souplesse du Canton et aussi échanger notre expérience avec d'autres.

L'administration nous apprend que l'appartenance à des groupes d'intérêt permet d'agir en tant que ville pilote et de bénéficier de l'expérience des autres communes. Le retour sur investissement peut être intéressant.

Le but de ce plan sera de chiffrer le potentiel de réduction des émissions CO2, de hiérarchiser les différentes mesures sur lesquelles on va agir. Des études pour définir les mesures prioritaires et des objectifs qui seront chiffrés. Pour pouvoir dire, voilà telle mesure est prioritaire et va potentiellement réduire les émissions de CO2 et ce sera chiffré pour obtenir les budgets nécessaires.

Il faut aussi générer aussi des démarches participatives pour le climat. Sensibiliser des mécènes. Prise en main des projets. La sensibilisation est cruciale et c'est un travail énorme et de compétences. Cela peut être intéressant de s'appuyer sur des personnes motivées porteur des projets.

Pour un-e commissaire, le plan climatique devra être adapté à la spécificité de la commune et à la présence du lac.

Dans toute cette démarche, il faut que la communication aboutisse à l'approbation de la population, sinon on se retrouve seule et ça ne marchera pas. Il faut prévoir des budgets de communication d'une manière plus conséquente, parce que c'est absolument nécessaire.

#### Porteur de l'urgence climatique :

Qui va porter cette responsabilité de cette démarche ?

Le premier moteur du politique de développement durable c'est la municipalité. C'est elle qui fixe le cap et les objectifs. Ensuite viennent les chefs des services. C'est le rôle de la municipalité d'aller dans ses services et faire le point chaque fois régulièrement et leur rappeler de ça.

C'est à la municipalité d'assurer que les différents services considèrent cette urgence.

La municipalité doit être le leader global, mais doit déléguer à une unité qui aura des compétences d'agir.

Le conseil quant à lui pourra agir en tant que garde-fou vis-à-vis de la Municipalité et analyser chaque objet qui sera soumis sous cet angle d'urgence climatique. Nous sommes aussi là pour rappeler, que si les services communaux et la Municipalité n'agissent pas d'une manière fondamentale nous serons là pour les interpeller.

#### Aspect financier :

« C'est au travers du budget qu'on verra la cohérence, et c'est au travers du budget qu'on réagira. »

« Dans le budget, je pense qu'on ne va pas dépenser plus, mais à la place. Il y aura des choix à faire. »

« Mon interrogation est au niveau financier. Où est-ce qu'on va couper ? Des taxes seront-elles instaurées ? Est-ce que les impôts augmenteront ? »

« Tout ne va pas coûter plus cher mais de manière différente. Il faut aussi songer à faire des économies aussi des économies sur la consommation. »

Pour un·e commissaire, les taxes ne sont pas une solution égalitaire et ce sont les plus défavorisé(e)s qui subissent et subiront déjà davantage les retombées du changement climatique. Des études démontrent que les riches polluent globalement bien plus que les pauvres et il n'y a d'autre solution que passer par un impôt linéaire ou l'endettement. On a un héritage de mauvaises planifications et de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux qui coûte cher alors que les revenus de la commune diminuent. Nous devons nous donner les moyens de financer la transition qui s'impose ou il nous en coûtera plus cher mais pas que financièrement (impacts sur la santé, la cohésion sociale, les migrations, l'alimentation, etc.)

### **Conclusions :**

*La commission des finances préavise favorablement, par 8 voix, 1 contre et 2 abstentions, « l'engagement d'un mandataire pour l'élaboration d'un Plan climat qui impliquera un dépassement de FR. 150'000.- sur le compte 351.3185 « Honoraires, études et frais d'expertise », compensé par un montant équivalent non dépensé sur le compte 351.3012 « Salaires du personnel auxiliaires » ».*

Un·e commissaire estime que le point 2 des conclusions n'est pas grand-chose. Peut-on demander « un engagement » au conseil communal ? Ne devrait-on pas changer ce point 2 ? La seule conclusion légale est la conclusion no 3.

Concernant le point 2 des conclusions, un autre commissaire fait remarquer qu'il est prévu que l'on traite "de manière prioritaire" tous les objets liés à la lutte contre le réchauffement climatique, ce qui va beaucoup plus loin que ce que prévoit le Grand conseil qui se contente de dire que cela doit se faire "dans la mesure du possible". De son point de vue, il n'est pas justifié que l'on aille plus loin.

Et d'autre part, il fait remarquer qu'il est absurde de s'engager à "choisir les alternatives présentant le climat pour tout projet, achat ou dépense" car il y a nécessairement un arbitrage à faire (exemple : il n'est pas envisageable de payer 100'000.- de plus un projet qui était "un peu" meilleur pour le climat, ce que le texte laisse pourtant entendre).

La réponse est que cette formulation est non contraignante, comme l'ensemble du texte, et qu'il est évident que l'on ne va pas l'appliquer à la lettre.

Un commissaire propose l'amendement du supprimer le point 1 des conclusions. Cet amendement est refusé (1 oui – 4 non – 2 abstentions)

Compte tenu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**Vu** le rapport-préavis no 16/2020, concernant la réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville » ;

**Vu** le préavis de la commission des finances quant à l'engagement d'un mandataire pour l'élaboration d'un Plan climat qui impliquera un dépassement de Fr. 150'000.- sur le compte 351.3185 « Honoraires. Études et frais d'expertise », compensé par un montant équivalent non dépensé sur le compte 351.3012 « Salaires du personnel auxiliaire ;

**Vu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### Décide

1. de reconnaître l'urgence climatique déclarée par la Municipalité le 8 juin 2020 ;
2. de s'engager dorénavant à traiter de manière prioritaire tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique et de choisir les alternatives préservant le climat pour tout projet achat ou dépense ;
3. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville ».

Le président-rapporteur



Jean-Marc Roduit

Lundi 2 novembre 2020